

MOTION SAUVE

Cette Chambre invite le gouvernement à adopter sans délai les mesures nécessaires et à faire les démarches qu'il faut pour assurer aux gens voyageant sur les chemins à barrières, en attendant l'abolition de toute barrière de péage, des billets aller et retour, bons pour 48 heures après leur émission au lieu et place et pour le même prix que les billets aller et retour que délivrent actuellement les commissions des chemins à barrières.

POUR:—Messieurs Bernard, Cousineau, D'Auteuil, Gault, Giard, Lafontaine (Maskinongé), Patenaude, Plante, Sauvé, Sylvestre, Tellier.—11.

CONTRE:—Tous les députés libéraux.

Mais il y a plus encore: Monsieur Gouin ne fait pas fixer l'entretien des ponts ou chemins expropriés par les municipalités elles-mêmes, mais les met sous la férule de la commission des utilités publiques, composée de trois personnes qui n'ont aucune expérience de la vie des campagnes.

Cultivateurs de la province, lorsque le pont de péage sur une barrière ou un pont aura été aboli avec l'aide du gouvernement, ce ne sera ni votre bureau des délégués, ni votre conseil de comté qui régleront l'entretien de ces ponts ou de ces chemins. Mais Monsieur Gouin viole là, comme d'habitude, l'autonomie de vos municipalités, et fait régler l'entretien de vos chemins et de vos ponts par Sir George Garneau, ancien maire de la cité de Québec, Monsieur Laberge, ingénieur civil de la cité de Montréal, et "the last but not the least" le colonel Hibbard, avocat de Montréal.

Monsieur Tellier fit voir tout l'odieux de cette injustice, et le 6 mars 1912 fit une motion à l'effet de retrancher la clause relative à la Commission des utilités publiques et d'y insérer des dispositions permettant aux municipalités intéressées de pouvoir elles-mêmes, par accord ou par arbitrage à la répartition des travaux d'entretien des ponts et des chemins expropriés.

(Voir Procès-verbaux Ass. Lég., 1912, p. 438.)

INDUSTRIES AGRICOLES

M. Sauvé, secondé par M. D'Auteuil proposait à la session de 1911, la motion suivante:

"Cette Chambre constate avec regret que le gouvernement fait preuve d'insouciance pour les droits de la population rurale et les véritables intérêts de la Province, en ne s'occupant pas d'une façon active et efficace, d'encourager les industries en général, et spécialement les industries agricoles."

Tous les députés libéraux ont voté contre cette motion.

Il s'en suivit un grand débat. Mais, le gouvernement ne fit rien de pratique pour exécuter cette politique de progrès proclmée par l'opposition.